

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2024

PRÉSENTS : Messieurs Lavail, Fidanza, Dubois, Blakoe.

Madame Fontebasso.

ABSENTS : Mme Duboscq, Mme Ferrandi, M. Woilrand, M. Lacoste.

POUVOIRS REÇUS : M. Fidanza (pouvoir de M. Woilrand), M. Dubois (pouvoir de Mme Duboscq)

SECRETAIRE DE SÉANCE : André Fidanza

Début Conseil 20H05

1) Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 DÉCEMBRE 2023.

Compte rendu validé à l'unanimité.

2) Point infos diverses :

Busage fossé RD635 : Les travaux de busage du fossé le long de la RD635 de la place du Puits à l'Espace Campanère ont débuté le jeudi 18 Janvier, travaux réalisés par la société Spie Batignolles Malet. Ces travaux ne pourront pas être réalisés comme initialement prévu. En effet la pose de 45 mètres de bordures et l'alignement aux bordures existantes comme prévu initialement n'est pas possible en raison de la courbure de la route et du rétrécissement de la chaussée dû à l'ilot central. S'aligner à l'existant aurait entraîné la destruction de l'ouvrage dans un an lors de l'aménagement de la traversée du village. Il a donc été préféré de réaliser le busage du fossé comme prévu et de poser des bordures avec caniveaux à la place de simples bordures comme prévu initialement et de deux avaloirs. Travaux finis le 24 janvier et facturés pour un total de 23 526,00 € TTC.

Paiement travaux SDEHG : Le 15/01/2024 la Commune a reçu et réglé la facture des travaux de remplacement de l'éclairage public par du led. Soit une facture de **8 914 €**. Pour rappel, les travaux ont été effectués entre décembre 2022 et janvier 2023 et cette somme avait été budgétisée sur l'exercice 2023. Il faudra donc la budgétiser à nouveau sur l'exercice 2024...

Elections européennes : Pour info et réserver son dimanche, les élections européennes 2024 se dérouleront le Dimanche 9 Juin.

3) Délibération Zone d'accélération de production d'énergie renouvelable :

Le 5 décembre l'ensemble des administrés ont été averti par courrier de l'opération 'Zone d'accélération de production d'énergie renouvelable' demandé par le gouvernement et de l'intention du Conseil Municipal de pointer les toitures de l'ensemble des habitations comme susceptibles de recevoir des panneaux photovoltaïques. Chaque propriétaire était invité par ce courrier à se manifester s'il désirait qu'un de ses terrains soit éligible à l'accueil de panneaux photovoltaïques. Pour rappel les zones N et A étaient exclues de cette procédure.

Suite à ce courrier plusieurs personnes sont venues en Mairie pour avoir des renseignements complémentaires (Mme Degoutte, M. Saves André, Mme Guilhem, M. Noël et M. Claverie)

Seul **M. Claverie** a souhaité que sa parcelle n° 561A soit inscrite dans ce processus.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération pour noter comme Zones d'accélération de production d'énergie renouvelable l'ensemble des toitures des maisons d'habitation de la Commune ainsi que la parcelle privée n°561A.

Après délibération le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité en faveur de cette délibération.

4) Délibération autorisation d'exécution du budget d'investissement avant l'adoption du budget 2024.

Afin d'exécuter les dépenses courantes et d'investissement d'ici le vote du budget 2024, il est nécessaire de prendre une délibération permettant d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Après délibération le Conseil Municipal :

- autorise l'exécution des budgets d'investissement avant l'adoption du budget 2024**
- autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 selon le descriptif ci-dessus.**

5) Préparation Budget 2024 :

Pour rappel réalisation 2023:

	Budgétisé	Réalisé
Dépenses de Fonctionnement	117 268,32 €	55 980,82 €
Recettes de Fonctionnement	117 268,32 €	61 443,81 €
Dépenses d'investissement	72 636,48 €	51 739,15 €
Recettes d'investissement	72 636,48 €	34 251,89 €

Disponibilité sur le compte au 31/12/2023 : 63 434,94 €

Récupération de la TVA sur les travaux réalisés sur les routes départementales :

Depuis plus de 10 ans les Conseils Municipaux qui se sont succédés ont toujours eut pour priorité de rendre en fin d'année des comptes équilibrés et généralement excédentaires. Cette gestion saine a permis de pouvoir autofinancer certains projets, ou apporter 30 % d'autofinancement sur des projets éligibles à diverses subventions.

Le Conseil Municipal a pris la décision il y a deux ans de s'attaquer à la problématique de la sécurité routière sur la RD13 et la RD635. Une dépense sur trois ou quatre ans de 250 000 € TTC.

La Commune se prépare depuis plusieurs années à cette dépense, en provisionnant chaque année afin de pouvoir réaliser ces travaux en plusieurs tranches. Ainsi les premiers travaux prévus sur deux années 2023/2024 sont estimés à près de 150 000 TTC. La Commune compte sur diverses subventions (Etat, Région, Département), mais doit avancer cette somme avant de recevoir les subventions. Enfin un an après le règlement des travaux, la Commune peut compter sur un remboursement de la TVA payée.

Depuis un an une nouvelle procédure est entrée en vigueur. L'État a décidé que le remboursement de la TVA serait fait au propriétaire de la voie (ici le Département de la Haute-Garonne) qui devra ensuite reverser la somme au payeur des travaux (Commune de Le Fréchet par exemple). Nous devons donc prévenir le CD31 des travaux engagés et de leur coût pour qu'il puisse inscrire et voter dans leur budget un montant de TVA qu'ils percevront de l'état pour ensuite reverser ce montant à la Commune de Le Fréchet. Bref une complication absurde que nous devons prendre en compte dans nos budgets, car il y a fort à parier que le reversement de la TVA prenne deux à trois années. Concernant les travaux envisagés cela représente près de 25 000 € de TVA à récupérer, soit l'équivalent de 50 % des recettes fiscales annuelles de la Commune de Le Fréchet.

Il faudra donc être très vigilant sur ce point pour ne pas créer de déficits à la Commune et donc certainement différer la deuxième tranche des travaux de la RD635. En effet cette deuxième tranche qui selon nos estimations couterait 100 000 €, nécessiterai dans le meilleur

des cas un autofinancement de 30 % de la part de la Commune, soit 30 000 €. La récupération de la TVA de la première tranche prend alors toute son sens !

A l'issue de ces précisions, M. Le Maire présente une proposition de budget primitif pour 2024. Il précise que ce budget pourrait être voté avant la date butoir du 15 Avril et ce pour pouvoir finir de régler les travaux de busage effectués en début d'année. En effet la délibération prise au paragraphe 4 ne permettra pas de solder la totalité du coût de ces travaux (23 526,00 € TTC).

6) Questions et infos diverses :

Problème la poste :

Suite à l'intervention de M. Le Maire lors du Conseil Communautaire de Novembre, une motion votée à l'unanimité a été rédigée le 14 Décembre lors du dernier Conseil Communautaire afin de notifier le mécontentement de l'ensemble des élus sur le fonctionnement des services de distribution du courrier, une réunion avec les services de la poste est prévue le 1 Février à Mane.

Logement Communal 1 :

Un nouveau bail a été signé pour la location du logement communal. Il a pris effet le 15/01/2024.

La Cuisine a été rénovée, ainsi que toute l'électricité de cette dernière. La Commune doit encore rembourser les meubles de la cuisine. Les chambres du premier étage ont été entièrement repeintes, murs et plafonds. Des prises et interrupteurs ont également été changés à l'étage (chambres et salle de bains). Il restera à faire poser un contacteur jour/nuit pour le cumulus, et prévoir pour 2025 ou 2026 la réfection de la salle de bains.

Fin conseil : 21h10

Prochain conseil : Vendredi 15 Mars 2024